



Ce Championnat individuel sur une journée compte pour le Rankids Ain 2024 en tant que « Majeur » (points bonifiés) dans les catégories d'index éligibles (cf. règlement Rankids 2024).

Conditions de participation

- o Les joueurs devront, à la date limite d'inscription :
 1. être à jour de leur licence FFG auprès d'un golf de l'Ain en 2024.
 2. être à jour de leur certificat médical ou de son questionnaire de santé 2024.
 3. s'être acquitté du droit d'inscription : 10 € pour 9 trous.

Aucun remboursement ou débours ne sera effectué sur le montant de l'engagement dès lors que le joueur sera inscrit. Le joueur ou joueuse qui n'a pas acquitté son droit d'engagement ne peut pas jouer.

4. Remplir les critères d'âge et de niveau suivants : (nc = non classé)

Catégories	Limites d'index		Nombre de trous joués /Forme de jeu	
	Âges	Garçons	Filles	garçons et filles
U8 filles & garçons nés en 2016 et après				
U8 filles & garçons nés en 2016 et après	≥ 52.5 et nc	≥ 52.5 et nc	9	Strokeplay- score maxi 7
Poucets & Poucettes nés en 2015 - 2014				
Poucets & Poucettes	≥ 52.5 et nc	≥ 52.5 et nc	9	Strokeplay- score maxi 7
Poucets	de 49.5 à 52.4		9	Strokeplay- score maxi 7
Poussins & Poussines nés en 2013 - 2012				
Poussins & Poussines	≥ 52.5 et nc	≥ 52.5 et nc	9	Strokeplay- score maxi 7
Poussins	de 42.5 à 52.4		9	Strokeplay- score maxi 7
Poussins	de 36.5 à 42.4		9	Strokeplay- score maxi 7
Poussines		de 36.5 à 52.4	9	Strokeplay- score maxi 7

NB : les Jeunes avec des index inférieurs jouent sur le grand parcours dans le cadre du Championnat de l'Ain des jeunes.

Forme de jeu

Les U8, les Poucets/ Poucettes ainsi que les Poussins/Poussines jouent 9 trous en strokeplay avec un score maxi 7*

* Strokeplay-score maxi 7: Strokeplay avec nombre de coups limité à 7 sur un trou. Si au bout de 6 coups la balle n'est pas rentrée, le joueur ou la joueuse relève sa balle et note « 7 » sur sa carte de score.

Repères de départ : repères de départs « jeunes » selon les catégories d'âges (cf. Vade-mecum FFG 2024)

Inscription

⇒ **Inscriptions pour les jeunes d'une Ecole de golf** : pour les joueurs et joueuses faisant partie de l'Ecole de golf de leur club, les inscriptions se font obligatoirement par le biais de l'Association Sportive de leur Club auprès des Pros ou des Responsables Jeunes de leur Club. Ceux-ci devront ensuite :

- o Regrouper toutes les **inscriptions** des jeunes de leur Club sur la fiche d'inscription de ce Championnat.
- o Envoyer par e-mail ce formulaire d'inscription dûment rempli au plus tard le 29 octobre à winne.nienhuijs@orange.fr et accueil@gardengolf-mionnay.fr
- o Envoyer la **totalité des règlements des inscrits** (10€/joueur) par virement au Comité de l'Ain.
RIB disponible auprès du trésorier du Comité patrice.geindre@wanadoo.fr

o En cas de **paiement individuel**, le règlement s'effectue sur Hello Asso (10€)

<https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-golf-de-l-ain/evenements/championnat-de-l-ain-jeunes-espoirs-2024-u8-poussins-poucets-2>

QR code Hello Asso pour ce Championnat →



→ Par ailleurs, les clubs doivent s'assurer qu'**au moins un parent accompagnateur pour 3 enfants inscrits** est mentionné sur la feuille d'inscription et que ces parents seront présents et disponibles pour accompagner et être « marqueur » dans une partie.

⇒ Inscriptions individuelles

Dans le cas où un jeune ne fait partie de l'École de golf de son club ou s'il n'existe pas d'école de golf, **l'inscription individuelle** se fait par mail auprès de winne.nienhuijs@orange.fr et accueil@gardengolf-mionnay.fr avec paiement (10€) sur Hello Asso <https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-golf-de-l-ain>

Règlement de l'épreuve

Le règlement général des épreuves fédérales s'appliquent (cf. vade-mecum FFG 2024). Il est complété par le présent règlement particulier. Les règles locales permanentes de la FFG s'appliquent. Elles sont complétées par les règles locales spécifiques de l'épreuve.

1. Classement : Les 3 premiers scores en brut de chaque catégorie seront primés.
2. Titre de Champion.ne : Dans chaque catégorie, filles et garçons, le titre de champion.ne départemental.e est attribué au score en brut.
3. Départage : En cas d'égalité, un play-off en trou par trou sera disputé sur les trous définis par le Comité de l'épreuve.

Conditions particulières

4. Chariots électriques : l'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
5. Utilisation des appareils de mesure : les appareils mesurant la distance ne sont pas autorisés pendant le Championnat. Ils restent autorisés lors de la partie de reconnaissance. (Cf. vade-mecum FFG)
6. Cadet : autorisé. Le cadet est obligatoire en U8 et recommandé en Poucet.te.s. Le cadet doit avoir au moins 13 ans et ne peut pas être un professionnel de golf ou un coach.
→ Voir le Code de conduite des Cadets à la fin de ce règlement.
7. Marqueurs : Les joueurs marquent leurs coups. Cependant, pour les U8 et Poucet.te.s, les cadets notent également tous les scores. Pour les Poucet.te.s, en l'absence de cadet dans la partie un marqueur devra obligatoirement s'ajouter afin de noter les scores de tous les joueurs.
8. Accompagnants : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnants (parents, entraîneurs, dirigeants, etc.) qui ne sont pas cadets devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée pourra entraîner, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.
9. Épreuve non-fumeur y compris pour les cadets, marqueurs et accompagnants.
10. Téléphones portables interdits durant l'épreuve.

Tout manquement au règlement sera sanctionné. La sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification du joueur.

Code de Conduite des Cadets

Les cadets sont une aide apportée au joueur et non une source de conflit. Dans ce cadre, le cadet s'engage à être le seul et unique conseil du joueur et à tenir un comportement correct et respectueux vis-à-vis de tous les participants de la partie ainsi que de tous les organisateurs et bénévoles de la compétition. Si un cadet devient perturbateur jusqu'au point de recevoir une plainte officielle d'un organisateur, d'un bénévole, d'un co-compétiteur ou de son cadet, le cadet perturbateur recevra un avertissement.

Au deuxième avertissement il lui sera demandé de quitter le parcours ; le joueur pourra continuer la partie mais sans cadet. Dans le cas d'un U8, un nouveau cadet pourra accompagner le joueur.

Par ailleurs, le Comité Départemental ainsi que le Comité d'Épreuve se réservent le droit de suspendre ou d'exclure un cadet à tout moment pour une infraction constatée.

Les violations au code de conduite des cadets pouvant générer un avertissement comprennent en autres :

- Le langage ou le geste grossier, l'insulte,
- Le lancer de club ou d'autre objet,
- La triche,
- Le manque de respect vis-à-vis des bénévoles, des joueurs, des organisateurs, du terrain de golf, des installations et tout autre comportement indigne d'un cadet.

Comité d'épreuve : le Comité d'épreuve est constitué d'un membre du Comité de l'Ain, d'un membre de l'Association Sportive du club hôte et de l'arbitre en charge de la compétition (ou de leur représentant).